

Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole



La rougeole, les oreillons et la rubéole sont des maladies contagieuses parfois graves chez les enfants et aussi chez les adultes. Compléter la vaccination des adolescents et des jeunes adultes protège certains d'entre eux qui ne l'étaient pas suffisamment.

Des personnes atteintes de rougeole

● La rougeole est toujours d'actualité : plus de 20 000 cas ont été déclarés entre janvier 2008 et juin 2011 en France. Elle atteint surtout des personnes insuffisamment ou non vaccinées. Elle ne concerne pas seulement les enfants : un tiers des malades avaient plus de 20 ans, dont la moitié ont été hospitalisés.

Rougeole, oreillons, rubéole : des conséquences parfois graves

● La rougeole provoque parfois une grave atteinte des poumons (bronchopneumonie, difficulté respiratoire sévère et parfois définitive) et rarement une atteinte cérébrale.

● Les oreillons provoquent parfois des atteintes des méninges, de l'audition (surdité d'une oreille) et des atteintes d'autres organes, par exemple d'un testicule.

● La rubéole en début de grossesse entraîne des malformations parfois sévères de l'enfant à naître.

Deux doses de vaccin

● En France, une vaccination de tous les enfants avec le vaccin associé rougeole-oreillons-rubéole est recommandée. Une première dose est administrée à l'âge de 12 mois (ou dès 9 mois, quand le risque de contagion est élevé, ou en cas de garde en collectivité). Puis une seconde dose, entre l'âge de 13 mois et l'âge de 2 ans.

● Le risque de rougeole persiste chez certains adolescents et jeunes adultes qui n'ont reçu qu'une dose. Compléter la vaccination par une seconde dose permet de protéger la plupart d'entre eux.

● La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole provoque parfois des effets indésirables (fièvre, éruption sur la peau), surtout pendant la deuxième semaine après la vaccination.

● Cette vaccination est contre-indiquée chez la femme enceinte. Si possible, il est préférable d'éviter une grossesse dans les 2 mois après la vaccination.

● Cette vaccination vise à assurer une protection individuelle et une prévention collective, notamment en évitant de transmettre ces maladies contagieuses à l'entourage (a).

©Prescrire - septembre 2012

.....
a- Il est préférable de vacciner par une dose de vaccin les adultes en charge de la petite enfance qui n'ont jamais eu la rougeole et qui n'ont jamais été vaccinés.

Sources :

- "Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole" Idées-Forces Prescrire mises à jour septembre 2012 : 4 pages.
- "Rougeole : compléter à 2 doses la vaccination des adolescents et des jeunes adultes" Rev Prescrire 2011 ; 31 (336) : 768-769.